

ACTION URGENTE

UN MANIFESTANT GRAVEMENT BLESSE PAR UN CANON A EAU

Baek Nam-gi a été gravement blessé par l'utilisation d'un canon à eau lors d'une manifestation à Séoul le 14 novembre 2015. Il a subi des lésions cérébrales et se trouve toujours dans le coma. Son état de santé est en train de se dégrader. Aucun des fonctionnaires impliqués dans l'usage des canons à eau durant cette manifestation n'a fait l'objet de mesures disciplinaires jusqu'à présent.

Baek Nam-gi, un agriculteur de 69 ans, participait au « Rassemblement populaire » du 14 novembre 2015 en tant que membre de l'Association des agriculteurs catholiques lorsqu'il a été projeté à terre par le jet d'un canon à eau déclenché par la police au cours d'une manifestation majoritairement pacifique. Il a subi des lésions cérébrales (une hémorragie sous-durale traumatique) et se trouve toujours dans le coma.

La façon dont les canons à eau étaient utilisés lorsque Baek Nam-gi a été blessé n'était pas conforme au droit international et aux normes internationales en matière de recours à la force et aux armes à feu par les forces de l'ordre. Le canon à eau a été actionné trop près des manifestants, à une puissance trop forte, et le jet a frappé Baek Nam-gi à la tête. Tous ces éléments sont même contraires aux consignes de la police sud-coréenne relatives à l'utilisation de ce type de matériel.

Après que Baek Nam-gi a été blessé, ses proches ont porté plainte le 18 novembre 2015 contre sept policiers pour tentative de meurtre et violation de la Loi relative à l'exercice des fonctions des agents de police. Ils ont également intenté un procès contre l'État pour obtenir des indemnités le 22 mars 2016.

Jusqu'à présent, le parquet coréen a convoqué quatre fonctionnaires pour les interroger mais n'a encore inculpé aucun des agents impliqués dans ces faits. Bien que la Direction de la police nationale ait mené une enquête interne, ses conclusions n'ont pas été rendues publiques. Même l'avocat et les proches de Baek Nam-gi n'ont pas encore été informés des résultats de ces investigations.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en coréen, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à diligenter dans les meilleurs délais une enquête approfondie, impartiale, indépendante et efficace sur toutes les informations faisant état d'un recours excessif à la force par des représentants de la loi, au moyen d'une commission d'enquête de l'Assemblée nationale si nécessaire ;
- priez-les instamment d'engager des poursuites contre les responsables présumés de recours injustifié ou excessif à la force par des représentants de la loi et de les amener à rendre compte de leurs actes ;
- demandez-leur d'accorder des réparations pleines et entières à Baek Nam-gi et sa famille, y compris des indemnités suffisantes, notamment pour couvrir tous les frais médicaux et d'autre nature occasionnés par les blessures résultant du recours excessif à la force par la police, ainsi qu'une réparation morale pouvant inclure des excuses publiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 SEPTEMBRE 2016 À :

Procureur général
Kim Soo-nam
157 Banpo-daero, Seocho-gu Seoul,
Republic of Korea 06590, République de
Corée
Tél : +82 234 802 337
Fax : +82 234 802 700
Courriel : koreapros@spo.go.kr
Formule d'appel : Dear Prosecutor
General Kim, / Monsieur le Procureur
général,

Président de la commission de l'Assemblée
nationale chargée de la sécurité et de
l'administration publique
Yoo jae-jung
Room 1007, National Assembly Member's
Office Building, 1 Uisadang-
daero, Yeongdeungpo-gu, Seoul,
République de Corée
Fax : +82 221 100 350
Courriel : yoo@na.go.kr

Formule d'appel : Dear Chair Yoo, /
Monsieur,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Corée du Sud dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

UN MANIFESTANT GRAVEMENT BLESSE PAR UN CANON A EAU

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Lorsqu'il a été blessé, Baek Nam-gi protestait contre la politique agricole du gouvernement, qui risquerait d'avoir des effets néfastes sur les prix des produits agricoles. Quelque 130 000 participants représentant de nombreuses organisations se sont rassemblés pour participer à la manifestation du 14 novembre 2015, pour laquelle 20 000 policiers ont été mobilisés.

La police a bloqué le passage des manifestants à l'aide de colonnes de véhicules et d'autres barrages. Baek Nam-gi tentait de forcer ces barrages en tirant des cordes attachées aux roues des véhicules lorsqu'il a été projeté à terre par le jet d'un canon à eau. La police a interdit 19 rassemblements et défilés programmés par diverses organisations ce jour-là, au motif qu'ils entraveraient la circulation. Des affrontements ont eu lieu entre les policiers et les participants quand ces derniers ont dépassé le périmètre autorisé et se sont dirigés vers le siège de la présidence.

Selon les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, le recours à la force doit respecter les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité, et l'obligation de rendre des comptes de manière complète et transparente doit être garantie. Concrètement, les policiers doivent faire preuve de retenue lorsqu'ils emploient la force afin de réduire autant que possible les dommages corporels et de préserver la vie humaine, et s'assurer qu'une aide médicale adaptée soit apportée le plus tôt possible aux personnes blessées (principe n° 5). Ils doivent en outre veiller à ce que tout le monde bénéficie du droit de réunion pacifique (principe n° 12) et limiter l'emploi de la force lors de rassemblements au minimum nécessaire (principe n° 13). Par ailleurs, il incombe aux autorités sud-coréennes de faire en sorte que les responsables de l'application des lois soient amenés à rendre des comptes et soumis à des sanctions pénales en cas de recours arbitraire ou abusif à la force (principe n° 7).

Les consignes de la police sud-coréenne précisent que la force du canon à eau ne doit pas dépasser 1 000 tours par minute si la distance entre les personnes visées et celui-ci est inférieure à 10 mètres, et que les canons à eau doivent toujours être orientés en dessous du niveau de la poitrine. D'après les calculs effectués par l'association d'avocats Minbyun à partir des images publiques des faits, le canon à eau n'était qu'à sept à huit mètres de Baek Nam-gi lorsqu'il a été touché, et on voit sur ces images qu'il a été frappé à la tête par le jet d'eau. Selon une réponse de la Direction de la police nationale aux demandes d'informations, la force des canons à eau se situait entre 2 500 et 2 800 tours par minute au moment où Baek Nam-gi a été touché.

Nom : Baek Nam-gi
Homme

AU 176/16, ASA 25/4503/2016, 28 juillet 2016